Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, vous a certes ajouté une prière ; accomplissez-la entre la prière de la nuit et celle de l'aube : le « Witr » ! Le « Witr » !

Abû Tamîm Al-Jayshânî relate qu'il a entendu 'Amr ibn Al-'Aṣ dire : « Un homme parmi les Compagnons du Prophète (sur lui la paix et le salut) m'a dit : "Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : 'Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, vous a certes ajouté une prière ; accomplissez-la entre la prière de la nuit et celle de l'aube : le « Witr » ! Le « Witr » !' et c'est Abû Baṣrah Al-Ghifâri. Abû Tamîm dit : « Moi et Abû Dharr étions assis. Abû Dharr me prit par la main et nous partîmes à la rencontre d'Abû Baṣrah, que nous trouvâmes auprès de la porte voisine de la demeure de 'Amr ibn Al-'Aṣ. Abû Dharr dit : « Ô, Abâ Baṣrah ! As-tu entendu le Prophète (sur lui la paix et le salut) dire : "Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, vous a certes ajouté une prière ; accomplissez-la entre la prière de la nuit et celle de l'aube : le « Witr » ! Le « Witr » !" ? - Il dit : Oui ! - Il dit : Tu l'as entendu ? - Il dit : Oui ! - Il dit : Tu l'as entendu ? - Il dit : Oui ! ».

[Authentique] [Rapporté par Aḥmad]

Le sens du récit : « Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, vous a certes ajouté une prière » que vous n'effectuiez pas auparavant sous cette forme : le « Witr ». Il leur dit cela comme pour leur rappeler un bienfait divin, comme s'il disait : Allah vous a prescrit les cinq prières afin de vous récompenser, mais Il ne S'est pas contenté de cela, puisqu'il vous a ajouté les prières nocturnes et le « Witr » pour faire preuve d'encore plus de bienfaisance à votre égard. « Accomplissez-la » : c'est un ordre, et, à la base, l'ordre désigne une obligation. Cependant, ce hadith, ainsi que les autres hadiths qui, en apparence, indiquent que le « Witr » est obligatoire, sont détournés de leur sens littéral par des preuves authentiques et sans équivoques. Il a ensuite délimité l'horaire du « Witr » en disant : « entre la prière de la nuit et celle de l'aube ». L'horaire du « Witr » commence donc une fois la prière du crépuscule accomplie, même dans le cas on l'on avance celle-ci pour la regrouper avec la prière du couchant. La fin de son horaire est l'apparition de l'aube. Quand l'aube se lève, l'horaire du « Witr » est terminé, mais si quelqu'un est en train de l'effectuer, il doit la terminer. 'Amr ibn Al-'Âṣ (qu'Allah l'agrée) dit ensuite : « et c'est Abû Baṣrah Al-Ghifâri », c'est-à-dire que celui qui en a informé 'Amr est Abû Baṣrah Al-Ghifâri. Abû Tamîm dit : « Moi et Abu Dharr étions assis. Abû Dharr me prit par la main et nous partîmes à la rencontre d'Abû Baṣrah, que nous trouvâmes auprès de la porte voisine de la demeure de 'Amr ibn Al-'Âṣ. Quand ce hadith du Prophète (sur lui la paix et le salut) leur parvint, tous deux voulurent s'en assurer et allèrent à la rencontre d'Abû Baṣrah. Arrivés chez lui, Abu Dharr vérifia s'il l'avait bien entendu du Prophète (sur lui la paix et le salut). Il dit : « Oui ! » Il dit : « tu l'as entendu ? » Il dit : « Oui !

». Il dit : « tu l'as entendu ? » Il dit : « Oui ! ».Il leur a donc confirmé la véracité de ce qui leur avait été rapporté du Prophète (sur lui la paix et le salut).

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/11266